

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°2 :

Quels sont les différents procédés de façonnage en céramique ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°4 :

Comment se préparent les pâtes destinées aux ateliers de façonnage ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°5 :

Que savez-vous des couleurs dites « de petit feu » en céramique ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°6 :

Quelles sont les différentes pâtes céramiques utilisées ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°7 :

Qu'est-ce qu'un oxyde métallique, un colorant. Comment les utilise-t-on ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°8 :

Quels sont les différents modes de cuisson en céramique ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°10 :

Quelles sont les différences entre porcelaine tendre et porcelaine dure ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°11 :

Quels sont les différents procédés d'émaillage en céramique ?

Ministère de la culture

Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », session 2020

Épreuve orale d'admissibilité adaptée en raison de la crise sanitaire

20-MC-TACERA-ORAL-TM-P

L'épreuve orale comprend deux parties (*durée totale de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient : 5*) :

- **une première partie d'une durée de 20 minutes**, prenant la forme d'une interrogation sur les techniques du métier à partir d'un sujet déterminé par le jury.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet, d'une durée de 10 minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange avec ce dernier de 10 minutes au moins (*préparation : 20 minutes*).

- **une seconde partie d'une durée de 10 minutes**, prenant la forme d'un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur les missions exercées par les techniciens d'art et comprenant une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées ainsi que de la façon dont il envisage son métier.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte une seule page.

SUJET N°15 :

Quelle est la composition des différentes pâtes céramiques ?